



# L'arbitrage selon le nouveau règlement d'arbitrage de la CCJA-OHADA

**Formation organisée par Perspective-SOFRECO  
En partenariat avec la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage - OHADA**

**Du 26 février au 02 mars 2018, Paris**



## **Objectifs**

- ✓ Conduire un arbitrage CCJA-OHADA ;
- ✓ Maîtriser les différentes étapes de l'arbitrage CCJA-OHADA ;
- ✓ Définir une stratégie procédurale adaptée à leur dossier ;
- ✓ Anticiper les difficultés susceptibles de survenir en cours de procédure.



Il n'est pas rare que des différends d'ordre contractuel sur un projet ou une affaire à international conduisent à rechercher une solution arbitrale.

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) s'est ainsi dotée d'organes d'appui dont la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) qui a le pouvoir, en appui du Nouveau Règlement d'Arbitrage de la CCJA-OHADA du 23 novembre 2017, de vider les contentieux sans aucun renvoi à une juridiction nationale.

La formation proposée permet de connaître et de maîtriser les principales caractéristiques de l'arbitrage selon le nouveau Règlement d'Arbitrage de la CCJA-OHADA. Orientée vers la pratique grâce à l'étude de cas concrets et animée par des avocats spécialistes de l'arbitrage international, elle traite de la conduite d'un arbitrage CCJA-OHADA et de ses principales étapes, exposant ainsi les participants à l'intégralité de la procédure.

Chaque séance est organisée sous forme d'un court exposé théorique suivi de l'examen d'un cas pratique et d'une discussion sur les difficultés qui peuvent intervenir en cours de procédure.

La formation permettra également de mettre l'accent sur les principales innovations consacrées par le nouveau droit de l'arbitrage de l'OHADA issu du dernier Conseil des Ministres de Conakry.

## Programme

Chaque séance est organisée sous forme d'un court exposé théorique suivi de l'examen d'un cas pratique et d'une discussion sur les difficultés qui peuvent intervenir en cours de procédure.

<b>Jour 1</b> Introduction	<ul style="list-style-type: none"><li>• Généralités sur l'arbitrage</li><li>• Spécificité de la CCJA-OHADA</li><li>• Innovations consacrées par le nouveau droit de l'arbitrage de l'OHADA</li></ul>
<b>Jour 1</b> La Convention d'arbitrage	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rédaction</li><li>• Clauses pathologiques</li><li>• Arbitrage d'investissement</li></ul>
<b>Jour 2</b> Le lancement de l'arbitrage	<ul style="list-style-type: none"><li>• La demande d'arbitrage ;</li><li>• La réponse à la demande d'arbitrage ; La note complémentaire ; La constitution du tribunal arbitral ; Le coût de l'arbitrage</li></ul>
<b>Jour 2</b> Le PV de cadrage	<ul style="list-style-type: none"><li>• La fixation des règles applicables à la procédure ;</li><li>• La fixation du calendrier prévisionnel de la procédure ;</li><li>• La réunion d'organisation de la procédure</li></ul>
<b>Jour 3</b> La phase écrite de l'arbitrage	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les mémoires ;</li><li>• La production de documents.</li><li>• Les ordonnances de procédure</li></ul>
<b>Jour 3</b> La phase orale de l'arbitrage	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les plaidoiries ;</li><li>• L'audition des témoins ; L'audition des experts</li></ul>
<b>Jour 4</b> Les mesures provisoires et conservatoires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Compétence du juge étatique -compétence du tribunal arbitral</li><li>• Sentences sur les mesures provisoires et conservatoires</li></ul>
<b>Jour 4</b> La sentence arbitrale et les voies de recours	<ul style="list-style-type: none"><li>• La délibération ;</li><li>• L'examen de la sentence par la CCJA ; Les voies de recours contre la sentence ; L'exécution de la sentence ; l'exequatur communautaire</li></ul>
<b>Jour 5</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Visite touristique</li></ul>

## Formateurs

**Narcisse AKA**, Secrétaire Général de la CCJA OHADA, Côte d'Ivoire

**Yann SCHNELLER**, Avocat collaborateur d'Orrick Rambaud Martel, France

**Laurent JAEGER**, Président du Comité Français de l'arbitrage, Avocat associé d'Orrick Rambaud Martel, France (à confirmer)

**Christine LECUYER-THIEFFRY**, Arbitre CCJA OHADA, Avocate associée de Thieffry & Associés, France

### Lieu du stage

**Perspective-SOFRECO, 92-98, boulevard Victor Hugo 92110 CLICHY – France**

### Frais d'inscription

**2 950 € HT comprenant** : les navettes aller-retour entre l'aéroport et le lieu de votre hébergement, les documents de cours sous format papier et électronique, les déjeuners et les pauses cafés sur place, une visite organisée de Paris, un forfait transport en commun (Pass Navigo) pour visiter Paris, un ordinateur portable.

Les prix ne comprennent pas le visa, l'assurance, le billet d'avion, les frais de subsistance (hébergement, petits déjeuners, dîners)

### Formation continue

Les participants au stage recevront un certificat de participation à la fin de la session.

### Inscription

Tél. : +33 (0) 1 41 27 95 59 - Fax : +33 (0) 1 41 27 36 76

[contact@institutperspective.com](mailto:contact@institutperspective.com) ou directement sur le site [www.institutperspective.com](http://www.institutperspective.com)

